

COMMUNE DE CABANNES

Département des Bouches-du-Rhône - 13



PLAN LOCAL D'URBANISME

5b

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS POUR MIXITÉ SOCIALE

Délibération du Conseil Municipal :	29 juin 2010
Arrêté le :	15 décembre 2016
Enquête publique :	2 mai 2017 - 2 juin 2017
Approuvé le :	20 juillet 2017

Modifications	Mises à jour

I - Liste des emplacements réservés pour des programmes porteurs de mixité sociale

RAPPEL DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME :

Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

[...]

4° des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit

[...]

RAPPEL DE LA CLEF DE REPARTITION DES LOGEMENTS SOCIAUX :

- 27% PLAI, minimum

- 10% PLS, maximum

- 63% PLUS

N° D'OPÉRATION IDENTIFIÉE	LOCALISATION RÉF.CADASTRALE	ESTIMATION DE PRODUCTION TOTALE DE LOGEMENTS	BÉNÉFICIAIRE	OBJET
1	Voie ferrée Section D, parcelles 580-585-812-814-617 pour une superficie de terrain de 10 721 m ²	41	Commune	50% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements locatifs sociaux, soit environ 20 logements
2	Voie ferrée Section C, parcelles 873-874-100-880-1492-1496 en partie pour une superficie de terrain de 17 765 m ²	84	Commune	30% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements locatifs sociaux, soit environ 23 logements.
3	Ilot VILHET Section F parcelles 459-461 et 460 en partie pour une superficie de terrain d'environ 4 116 m ²	30	Commune	30% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements locatifs sociaux, soit environ 9 logements.
4	Golden Section B Parcelles 201-202-203 pour une superficie de terrain de 1 720 m ²	28	Commune	30% minimum de la surface de plancher totale de l'opération sera affectée à des logements locatifs sociaux, soit environ 8 logements.
TOTAL	Production de 68 logements sociaux.			